

# **Avis de l'administrateur en chef**

## **Produits nutritionnels financés temporairement : Pénurie de préparations pour les nourrissons qui souffrent d'allergies alimentaires et de certains problèmes de santé**

24 juin 2022

Le Canada connaît actuellement une pénurie de préparations pour les nourrissons qui souffrent d'allergies alimentaires et de certains problèmes de santé. Ce problème est lié à la fermeture inattendue d'une importante usine de fabrication nord-américaine exploitée par Abbott Laboratories au Michigan plus tôt cette année. Les préparations concernées par cette pénurie comprennent les préparations fortement hydrolysées et les préparations à base d'acides aminés.

Veillez noter qu'il n'y a actuellement aucune pénurie de préparations pour nourrissons **régulières** au Canada.

Santé Canada coordonne la réponse à la pénurie à l'échelle nationale et a indiqué que les stocks de préparations fortement hydrolysées et à base d'acides aminés demeurent très faibles dans tout le pays. Santé Canada a également indiqué que cette situation devrait persister malgré la récente reprise de la production à l'usine d'Abbott au Michigan.

- **Politique provisoire de Santé Canada** : Santé Canada a publié une [Politique provisoire sur l'importation et la vente de préparations pour nourrissons, de fortifiants pour lait humain et de produits diététiques pour le traitement des maladies héréditaires du métabolisme pour atténuer les pénuries – Canada.ca](#) le 10 mars 2022 pour permettre que des produits supplémentaires soient importés d'autres pays afin d'atténuer les effets de la pénurie. L'Annexe A de la politique précise quels produits peuvent être importés

pendant la pénurie. La liste continue d'être mise à jour au fur et à mesure que la situation évolue et nous vous encourageons à la consulter régulièrement.

Ces préparations seront disponibles en pharmacie. Il est fortement recommandé de les conserver derrière le comptoir de la pharmacie afin de mieux contrôler le stock et de les réserver aux nourrissons qui en ont le plus besoin.

Dans la mise à jour du formulaire de juin 2022, les produits nutritionnels importés suivants seront inscrits sur le Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments (Formulaire/ICM) en tant que médicaments remboursés temporairement et financés pour les bénéficiaires admissibles du Programme de médicaments de l'Ontario. Pour pouvoir facturer au Programme de médicaments de l'Ontario la fourniture d'un produit nutritionnel financé temporairement à un bénéficiaire admissible du Programme de médicaments de l'Ontario, une pharmacie doit avoir une nouvelle ordonnance et un formulaire de produit nutritionnel relatif au remboursement temporaire.

PIN	Nom de marque, dose et forme pharmaceutique
09858156	Poudre Gerber Bon Départ Extensive HA, 400 g (paquet)
09858157	Concentré liquide Nutramigen, 384 ml (boîte)
09858158	Similac Alimentum, 946 ml (paquet)

Le mécanisme du remboursement maximal autorisé (RMA) décrit dans l'[édition 43 du Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments](#) ne s'appliquera pas à ces produits nutritionnels financés temporairement. Au lieu de cela, le ministère paiera le prix du médicament remboursé temporairement (tel qu'indiqué dans le Formulaire), ainsi que la majoration et les honoraires de préparation prescrits dans le Règlement de l'Ontario 201/96 en vertu de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*, comme si le produit nutritionnel était un produit pharmaceutique inscrit, moins la quote-part applicable. Nous vous rappelons qu'aucune quote-part ne peut être facturée pour la fourniture d'un produit pharmaceutique inscrit ou d'une substance inscrite pour tout bénéficiaire du Programme de médicaments de l'Ontario âgé de moins de 25 ans, à moins que le bénéficiaire ne soit admissible par l'entremise du Programme de médicaments Trillium, auquel cas une quote-part de 2 \$ peut être facturée. Veuillez consulter la mise à jour du Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments de juin 2022 pour obtenir des détails sur les produits et les prix de chaque produit nutritionnel financé temporairement.

Le présent avis de l'administrateur en chef est une politique du ministère que les exploitants de pharmacie doivent respecter en vertu de l'article 3.2 de l'entente d'inscription au Système du réseau de santé (SRS) pour les exploitants de pharmacie.

#### Renseignements supplémentaires

Pour les pharmacies : Veuillez appeler le Service d'assistance du Programme de médicaments de l'Ontario au : 1 800 668-6641